

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté
des premiers trimestres terminés le 1^{er} avril 2017 et le 26 mars 2016

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	2017	2016
	\$	\$
Bénéfice net attribué aux actionnaires	1 284	1 839
Frais nets liés à un règlement fiscal		
Frais connexes aux acquisitions	693	337
Rémunération à base d'actions	540	160
Impôts s'y rapportant	(93)	(91)
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires^(a)	2 424	2 245
Écart en \$	179	
Écart en %	8,0 %	
% du chiffre d'affaires	4,7 %	5,0 %
Montant par action		
De base	0,18	0,17
Dilué	0,17	0,16

- a) *Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure normalisée selon les IFRS et il ne peut être comparé à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que la communication du bénéfice net ajusté fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des résultats nets excluant les frais d'acquisition et de développement, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients que le bénéfice net ajusté ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net déterminé selon les IFRS.*